

Mons, Auguste

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1910)**

Heft 23

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

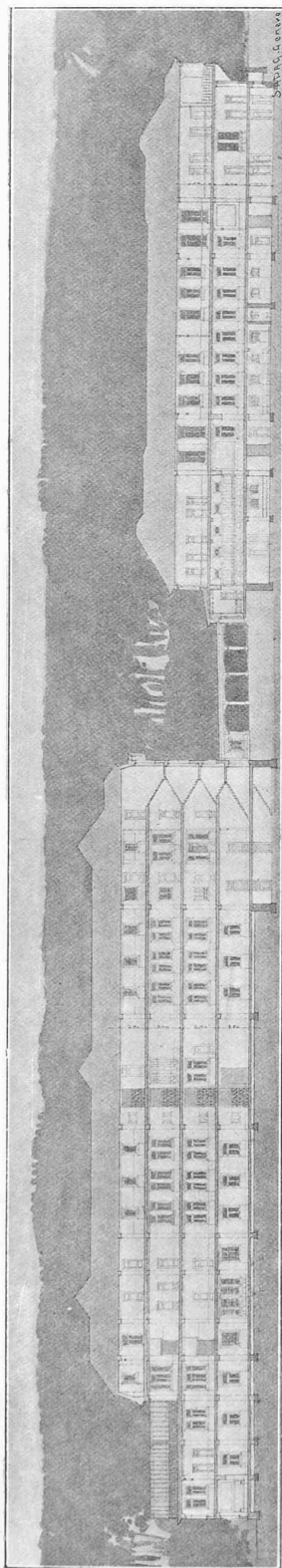
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS POUR L'HOPITAL DES CADOLLES, A NEUCHÂTEL.



Coupes longitudinales.

2^e prix : projet « Orientation sud-est », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

NÉCROLOGIE

† Vincent Steinlen.

On annonce la mort, survenue à Mulhouse, de M. Charles-Vincent Steinlen, qui fut un très habile ingénieur constructeur.

Né en 1824, il était le second fils de M. Steinlen, professeur de dessin, à Vevey, le frère de Aimé Steinlen, le littérateur et l'oncle du peintre Steinlen, de Paris.

M. Vincent Steinlen avait fait ses études au Collège de Vevey où il bénéficiait d'une bourse. Aussitôt que cela lui fut possible, il remboursa à la commune les sommes qu'il avait reçues.

Il ne fit pas d'études techniques proprement dites. Il entra tout jeune au service de l'administration des tabacs, à Strasbourg, où on ne tarda pas à l'apprécier.

En 1863, il devint directeur de l'importante maison de construction de machines E. Ducommun & C^{ie}, à Mulhouse. Plus tard, il fut associé de la dite maison à la tête de laquelle il resta jusqu'à la transformation de la firme en société anonyme.

A la suite de l'Exposition universelle de Paris de 1878, il fut décoré de la Légion d'honneur. Enfin, en 1902, il reçut de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris la grande médaille d'or de Prony, en reconnaissance des ses importants travaux dans le domaine des machines-outils.

Bien qu'il ait habité l'Alsace dès sa jeunesse, il était resté Suisse de cœur et surtout bon Veveysan. Les nombreux Vaudois qui ont séjourné à Mulhouse trouvaient toujours auprès de lui l'accueil le plus aimable.

† Auguste Mons.

Le 9 novembre est décédé à Fribourg, à l'âge de 72 ans, après une longue et pénible maladie, M. *Auguste Mons*, ingénieur, ancien chef des ateliers de chemins de fer de Fribourg.

Originaire de Vevey et du Locle, M. Mons naquit à St-Gall, le 25 octobre 1838, où il fréquenta les écoles primaires et cantonale. Il fit ses études d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Karlsruhe.

Vers 1862, il entra dans les ateliers de construction des chemins de fer à Fribourg que dirigeait alors M. l'ingénieur Wieland de Bâle et, après le départ de ce dernier, il fut nommé chef des ateliers et de dépôt.

Plus tard, lorsque les ateliers prirent de l'extension, par suite de la mise à l'exploitation de nouvelles lignes, cette double fonction fut scindée. M. Berguin, sous-chef, devint chef de dépôt et M. Mons, chef des ateliers.

Il fut pendant 40 ans au service des différentes compagnies qui se sont succédé dans nos chemins de fer : L. F. B., Etat de Fribourg, S. O. S., S. O. et J. S. Après la nationalisation de nos chemins de fer, M. Mons prit sa retraite.

Il exerça ses délicates et importantes fonctions à la grande satisfaction de ses supérieurs qui l'appréciaient beaucoup.

Il était énergique, mais bon et juste envers ses subordonnés. Aussi ceux-ci lui ont-ils gardé un bon souvenir et témoigné leur reconnaissance en assistant très nombreux à ses funérailles.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Mons a fait preuve de beaucoup de dévouement, de désintéressement et d'intégrité.

Un fait que nous tenons à rappeler ici, c'est que la première locomotive qui circula sur la ligne Lausanne-Fribourg-Berne fut conduite par M. Mons.

M. Mons fut membre de la Société fribourgeoise et de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

Il s'est beaucoup intéressé à la solution des questions techniques qui ont été soulevées, ces dernières années, à Fribourg. Il a été un des principaux promoteurs de nos tramways et il faisait partie du Comité d'administration de cette entreprise.

Il a aussi beaucoup contribué à l'utilisation de l'énergie électrique aux ateliers et à l'éclairage des voitures des trains. C'est à Fribourg d'ailleurs que furent faites les premières applications de cet éclairage.

M. Mons avait de nombreux amis et connaissances dans le monde technique, non seulement à Fribourg, mais dans toute la Suisse. C'était en effet un collègue sûr, dévoué et jovial.

Avec M. Mons disparaît un fonctionnaire modèle, un citoyen éclairé et un bon père de famille. Qu'il repose en paix !

Nous nous associons au grand deuil qui vient de frapper sa famille à laquelle nous exprimons notre vive sympathie.

G.

Le chemin de fer funiculaire Les Avants-Col de Sonloup.

Les travaux du chemin de fer funiculaire Les Avants-Col du Sonloup, commencés vers le 15 juin, ont été si rapidement menés qu'aujourd'hui cette ligne est sur le point d'être exploitée.

La nouvelle ligne part de la gare des Avants (M. O. B.), située à 973 m. d'altitude et conduit au sommet du Col de Sonloup, à 1160 m. Sa longueur totale est de 554 m. Les travaux principaux sont : un viaduc entièrement en pierre, une tranchée au départ de la gare des Avants ayant 7 m. de haut et s'étendant sur 90 m., et deux passages sur route. Le câble de traction est mû par l'électricité.

Les trains mettront huit minutes pour atteindre la station terminus, construite dans un coquet style chalet, au sommet du Col de Sonloup.

De ce point, on jouit d'une vue incomparable : d'un côté le frais vallon des Avants, dominé par les Rochers de Naye et la Dent de Jaman, plus loin les Alpes de la Savoie et du Valais, avec la masse imposante des Dents du Midi ; de l'autre côté, le vaste bassin du Léman, encadré par la ligne bleue du Jura.

Le Col de Sonloup va également être doté d'un hôtel avec grand restaurant. On y installera de magnifiques terrasses en plein air.

Le funiculaire Les Avants-Sonloup est spécialement aménagé pour les sports d'hiver. Il est, en effet, inutile de rappeler l'importance des Avants à ce point de vue. La superbe piste aménagée tous les hivers, qui part du Col de Sonloup sur les deux versants de la montagne et qui étend ses lacets sur plus de 7 km., est une des plus belles du pays et contribue pour une large part à la célébrité mondiale de l'endroit.

Le nouveau funiculaire ajoute donc, dans ce domaine,

encore une commodité et un agrément de plus à tous les avantages qu'offrent déjà Les Avants. Il supprime en effet le retour à pied au start de la piste, pénible, ennuyeux et même dangereux. Les bobsleighs et les luges si lourds à remonter seront dès cet hiver chargés sur un wagon spécialement construit à cet effet et attelé à la voiture à voyageurs. Arrivés à Sonloup, ils seront déchargés automatiquement et remis à leurs propriétaires respectifs. De là, des chemins très pratiques et bien entretenus conduiront en quelques minutes au start de la piste. Les départs des Avants auront lieu toutes les huit minutes.

Quant au prix, les lugeurs bénéficieront de conditions excessivement avantageuses, à la portée de toutes les bourses, tant pour eux-mêmes que pour le transport des luges et bobsleighs.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

Normes, form. B.

Reproduction interdite.

Etabli pour les membres de la S. S. d. I. & A. par l'assemblée des délégués du 10 juillet 1910.

CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICE

POUR

EMPLOYÉS DONT LES FONCTIONS SONT RÉSILIALES MENSUELLEMENT

ENTRE :

M
à d'une part

et

M
à d'autre part,

a été conclu ce jour le contrat suivant :

ARTICLE PREMIER

M
de
actuellement domicilié à
entre aux conditions du présent contrat en qualité d'employé dans les bureaux de M
susnommé, à partir du

ART. 2.

L'employé contracte l'obligation de s'acquitter consciencieusement des travaux qui lui seront confiés, d'y apporter tous ses soins et de veiller dans la mesure de ses forces à la sauvegarde des intérêts de son patron. Il est responsable de tout dommage qu'il pourrait causer à ce dernier.

A moins d'y être autorisé par son patron, l'employé ne doit pas se charger de travaux de sa profession pour compte